



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 10 Décembre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc OHIER (Suppléant EPSM), Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Madame Valérie FAUCHEUX

Pouvoir : de M. NADESAN à Mme FAUCHEUX, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Sandrine ROL et Evelyne PANNETIER, Messieurs Yannick NADESAN, Marc HERVE, Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER et André LEFEUVRE

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Comptable public, Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean RONSIN

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 03 Décembre 2019

N°19/12/08 Convention VendéeEau pour le CGLE

Comité Syndical du 10 Décembre 2019

N°19/12/08 Convention VendéeEau pour le CGLE2020

Pour la 7^{ème} année, le SMG participera aux carrefours de l'eau avec les autres syndicats départementaux du grand ouest. Pour 2020, c'est le syndicat « VendéeEau » qui s'occupe de l'organisation et avance les frais. La convention détaille les modalités de remboursement dues par chacun. Le montant par SDAEP est d'environ 2500 €TTC. Les frais communs envisagés comprennent :

- la location d'un stand équipé
- une base de « frais de bouche » (verres, serviettes, boissons) ; repas des présidents
- des impressions communes aux syndicats (panneaux, plaquettes, kakémono,...).

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1°) **APPROUVER** la convention
- 2°) **AUTORISER** le Président à la signer et à l'exécuter
- 3°) **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 10 Décembre 2019
Le Président,

Auguste FAUVEL

